



Association belge des Collectionneurs asbl  
avenue des Armures, 21  
1190 BRUXELLES  
Tél.: 02/343.78.39  
E-mail: [FD@abc-armes.be](mailto:FD@abc-armes.be)  
Dexia: 068-2477604-57

## Présentation de l'**Association belge des Collectionneurs** asbl

Notre association regroupe des collectionneurs d'armes, agréés selon la loi belge. Cependant, nous comptons également en nos rangs des détenteurs d'armes sous d'autres régimes conformes à la loi belge en Belgique ou étrangère pour les étrangers dans leurs pays respectifs.

Nous nous intéressons aux armes pour elles-mêmes, c'est-à-dire pour l'objet, sa mécanique, son histoire, son évolution, son esthétique (ou sa laideur) mais aussi ses performances ou parfois son peu de performances, voire son absurdité.

La possession et l'étude d'armes relatives aux périodes les plus sombres de notre histoire n'ont aucune référence politique ou symbolique.

Nous tenons à nous inscrire dans la conservation d'un patrimoine historique collectif en authentifiant ces objets qui possèdent parfois une forte charge émotionnelle.

Envisager la destruction de ces témoignages matériels serait irréversible et constituerait un procédé qui nierait la vérité et effacerait la mémoire.

Nos objectifs sont d'une part de faire entendre notre point de vue de connaisseurs aux autorités publiques qui ne disposent pas toujours d'experts très compétents en la matière et d'autre part de partager entre nous la découverte ou la redécouverte de belles pièces, leur mécanique, leur histoire, etc., bref de donner une vie sociale à notre intérêt pour les armes. Pour les objectifs officiels et exhaustifs de notre association, je renvoie à l'article 3 des statuts parus au Moniteur (journal officiel belge) du 10/04/2007.

### **Article 3:** *L'association a pour buts :*

- *de représenter les personnes physiques et morales collectionneurs d'armes à feu et intéressés par l'histoire de ces armes,*
- *de sauvegarder le patrimoine armurier aux fins d'études, de conservation et d'observation des armes à feu et des objets associés,*
- *la recherche historique relative aux armes à feu, à leur diffusion,*
- *la publication des tests d'armes et de munitions, de comparaisons, d'études des différents procédés de fabrication, des développements des matériaux employés,*
- *l'organisation des réunions, bourses, formations et expositions ayant pour thème les armes à feu et les objets associés,*
- *la diffusion large d'informations en rapport avec tout ce qui concerne les armes et le patrimoine armurier,*
- *l'intervention auprès des autorités compétentes en vue de défendre les intérêts des détenteurs honorables d'armes à feu,*

*Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but social.*

Notre association est constituée en association sans but lucratif selon la loi belge de 1921 (il s'agit de l'équivalent en France de la loi 1901). Elle a donc la personnalité juridique.

Les autorités publiques, belges pour ce qui nous concerne, ont pour but la sécurité publique en général et la mise sous contrôle de toutes les armes en particulier. Cet objectif, avec la dernière loi est atteint, du moins pour ce qui est matériellement possible de faire. Il y aura toujours des armes importées illégalement, celles qui sont détenues par des délinquants qui ne demandent pas d'autorisation, ou encore simplement par des gens bien inoffensifs qui ne se tiennent pas informés des nouvelles lois et qui conservent par héritage des pièces anciennes soit de chasse, soit parachutées pendant la dernière guerre. Nous avons un rôle à jouer dans la sécurité publique pour indiquer aux autorités les mesures qui nous paraissent opportunes et dénoncer les tracasseries stériles imaginées par des personnes peu rompues à la pratique des armes.

Ajoutons encore un mot pour l'internaute adversaire des armes et qui visite ce site comme par désapprobation. C'est l'homme qui tue intentionnellement et non les armes. Les armes ne sont pas faites pour attaquer, mais uniquement pour se défendre. Tant que la nature humaine sera ce qu'elle est, l'homme sera amené à ne jamais baisser la garde. Selon nous, le pacifisme tel qu'incarné par le mouvement «le fusil brisé » a mené tout droit à Munich. Et Munich a permis le génocide le plus important commis pendant la dernière guerre. Ce génocide s'est fait essentiellement au gaz et à l'épuisement ; le dernier génocide du XXe siècle (au Rwanda) s'est fait à la machette. Les armes à feu, celles auxquelles nous nous intéressons, n'y ont eu aucun rôle déterminant, alors que la mise au pas des génocidaires, elle, s'est faite au fusil et aux armes auxquelles nous nous intéressons. Par ailleurs, on ne légiférera jamais sur les machettes, les outils de jardinage, les couteaux de cuisine ou de boucherie. L'arme de chasse n'est certes pas conçue pour se défendre ; mais l'homme est un prédateur nécessaire à l'équilibre de la nature, comme il en existe dans la plupart des espèces animales. Seul le végétarien a le droit d'être adversaire de la chasse ; encore doit-il expliquer cela à son chien et à son chat.

\*\*\*